



HAL
open science

En périphérie de l'emploi. Quand l'écologie fait travailler les "gens du quartier"

Maud Hetzel

► **To cite this version:**

Maud Hetzel. En périphérie de l'emploi. Quand l'écologie fait travailler les "gens du quartier". Les Mondes du travail , 2021, Travail et périphéries. hal-03697612

HAL Id: hal-03697612

<https://hal.science/hal-03697612v1>

Submitted on 17 Aug 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Maud Hetzel*

Résumé: A partir d'une enquête ethnographique, cet article analyse le travail d'écologisation mené par une entreprise privée sur des ménages populaires en périphérie parisienne au nom du tri des déchets alimentaires. L'article explore d'abord les formes d'activités à la périphérie de l'emploi qu'occasionne le nouveau projet, en substituant alors la question du travail à celle de la « participation » des ménages. L'article replace ensuite ces activités productives dans les relations sociales entre cadres de l'entreprise et ménages du quartier, marquées par la stigmatisation du deuxième groupe.

Mots-clés : déchets – classes populaires – stigmaté – travail gratuit – quartier

Lorsqu'on arrive au Grand Ensemble¹ par la gare la plus proche, on repère dès la sortie les grandes tours au loin. Il faut tout de même marcher quinze à vingt minutes, le long d'une avenue à quatre voies, pour rejoindre le « centre » du quartier : à droite de l'avenue se trouve une zone pavillonnaire ; à gauche, une décharge et des espaces en friche. Si l'on arrive de Paris par une autre ligne de RER, il est nécessaire de prendre un bus pour rejoindre le quartier. Au centre du quartier se trouvent quatre commerces : un restaurant, une supérette, une boulangerie et un boucher, ainsi que plusieurs établissements publics – des écoles, un collège et une médiathèque. Le Grand Ensemble est un quartier défavorisé d'une ville de Seine Saint-Denis, que l'INSEE caractérise comme une ZUS (Zone Urbaine Sensible) de type A, c'est-à-dire comme l'une des zones qui, parmi les ZUS, concentrent le plus de difficultés « au regard de critères comme le niveau et la répartition des revenus ou les parcours d'insertion professionnelle » (Musiedlak, 2011, pp. 1). Dans la commune à laquelle appartient le Grand Ensemble, le taux de chômage pour l'année 2018 était d'environ 22% (contre environ 12% en Ile-de-France) et le taux de pauvreté d'environ 37% (contre 15,6% en Ile-de-France)². Le Grand Ensemble fait l'objet d'un réaménagement par l'intercommunalité : les zones en friche ont notamment vocation à être transformées en un grand parc, avec des espaces d'agriculture urbaine, et à accueillir des logements neufs.

Dans le cadre de ma thèse de doctorat qui porte sur l'entrepreneuriat dans le domaine écologique, j'ai participé et observé la mise en place d'un projet de collecte des déchets alimentaires au Grand Ensemble. Envisagé par l'intercommunalité comme complémentaire de la revalorisation du quartier par l'agriculture urbaine, le projet consiste en une « expérimentation » : collecter un nouveau flux séparé de déchets auprès des ménages, les déchets alimentaires, et les composter sur place, sur un site dédié, à quelques cen-

* Maud Hetzel est allocataire de recherche en sociologie

Centre Georg Simmel (UMR CNRS-EHESS 8131)

Doctorante chargée d'enseignement (DCE) à l'Université Panthéon-Sorbonne

<maud.hetzel@ehess.fr>

1. Le nom du quartier a été anonymisé, ainsi que tous les prénoms des enquêtés, qui reflètent cependant leur origine ethnique.

2. Ces chiffres sont issus du comparateur de territoire de l'INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599>, consulté le 21 juillet 2021.

taines de mètres du centre du quartier. L'expérimentation de collecte des déchets alimentaires des ménages est commanditée par le syndicat de traitement des déchets, par l'intercommunalité et par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et elle est déléguée à une entreprise privée. C'est sur cette entreprise privée que j'ai enquêté pendant six mois, en y travaillant comme stagiaire de juillet à décembre 2020. Dans cet article, je m'appuierai sur les observations ethnographiques réalisées à cette occasion et sur les entretiens menés avec les fondateurs et les salarié·e·s après la fin du stage. Cette entrée ethnographique m'a donné accès à une multitude d'espaces professionnels, des réunions de cadrage du projet avec l'entreprise et les institutions commanditaires au travail concret de mise en œuvre du projet, c'est-à-dire au suivi logistique et aux actions de « sensibilisation »³. La fréquentation hebdomadaire du quartier et de certaines habitantes⁴ m'a permis de collecter des matériaux inattendus : là où mon travail de thèse porte plutôt sur les parcours entrepreneuriaux, ce terrain d'enquête m'a conduit à participer, en observant, à un travail d'écologisation mené par une entreprise privée sur des ménages populaires en périphérie parisienne. Ce positionnement à l'intérieur de l'entreprise, avantageux en termes d'espaces d'observation, peut aussi être analysé comme une situation révélatrice pour l'analyse. En effet, le fait d'être perçue par les cadres de l'entreprise avec qui je travaillais au quotidien dans le quartier comme une « collègue » et par les habitantes comme une salariée de l'entreprise m'a permis d'entrevoir que le « centre » et la « périphérie » ne sont pas des concepts abstraits (Tissot, 2012). Pour les deux groupes étudiés, ce sont des réalités relationnelles qui prennent forme dans les discours à travers deux catégories – « nous » et « eux » : d'un côté, les « gens du quartier » et de l'autre, les cadres de l'entreprise. Les raisons de ma présence dans le quartier ainsi que les propriétés sociales qui sont les miennes étaient de nature à me rapprocher du deuxième groupe, puisque ces deux groupes ont des caractéristiques résidentielles, sociales et ethniques différentes. C'est aussi ainsi que j'étais perçue par mes collègues et par les habitantes du quartier. Ce positionnement objectif et subjectif a des limites méthodologiques : en conséquence, je dispose de matériaux bien plus fournis sur les cadres de l'entreprise, avec qui j'ai travaillé et fait des entretiens, que sur les ménages.

Le terrain choisi se distingue de ceux des enquêtes sociologiques sur le travail de moralisation écologique dans les quartiers populaires – notamment sur les instances intermédiaires entre l'État et les ménages (Cacciari, 2017 ; Malier, 2019) – par la nature de l'organisation étudiée et les caractéristiques sociales des personnes intermédiaires. Tout d'abord, l'organisation que j'ai étudiée est une entreprise à but lucratif, et non une association, ce qui n'est pas sans importance dans les conflits autour du projet de collecte. Ensuite, les personnes intermédiaires dans les travaux cités – « services civiques » (Malier, 2019) ou « médiatrices » (Cacciari, 2017) – sont issues des classes populaires, voire résident dans les quartiers où l'intervention est réalisée, tandis que les intermédiaires sur mon terrain sont identifié·e·s comme socialement dissemblables par la population du quartier, qui marque sa différence à l'égard des « blancs qui viennent de Paris ».

3. Le terme « sensibilisation » est mis entre guillemets en tant que terme indigène employé par l'entreprise et les administrations pour marquer la rupture avec les travaux en sociologie où la « sensibilisation » est envisagée sous un angle critique et on parle par exemple plutôt de « moralisation » (Cacciari, 2017 ; Malier, 2019).

4. Le terme « habitantes » est volontairement accordé au féminin : mes principales interlocutrices dans le quartier étaient les mères de famille.

Cet article propose aussi un déplacement d'ordre théorique : en sociologie urbaine des quartiers, la question de la « participation » citoyenne est une thématique centrale depuis les années 1970 (Bacqué et al., 2014 ; Tissot, 2005). Les travaux consacrés à la participation en défendent le concept tout en critiquant sa mise en œuvre souvent factice (Donzelot et al., 2006) : la participation de la population locale se limiterait souvent à une simple information descendante, voire serait « manipulée » (ibid., p. 7). Je substituerai ici la question du travail, défini comme une « activité à vocation productive » (Vatin, 2014), à celle de la participation, même si la délimitation de ces deux notions peut faire l'objet d'un débat (Vayre, 2011). Parler de travail des habitantes en lieu et place de leur participation permet de rappeler que des activités productives se déroulent à la périphérie de l'emploi salarié. Des travaux en sociologie ont permis de requalifier certaines activités effectuées gratuitement, ou semi-gratuitement, comme du travail à part entière – le travail domestique gratuit réalisé par les femmes (Chadeau et al., 1981) mais aussi le travail « citoyen » (Simonet, 2018) ou « passionné » (Duffy, 2017 ; Mensitieri, 2018). Si ces formes de travail ne sont pas reconnues en tant que telles – pas ou peu payées et dévalorisées par rapport à l'emploi classique – elles entretiennent des liens avec l'emploi sans pour autant se confondre avec ce dernier : c'est pour traduire ces rapports distants mais bien réels avec l'emploi que je parlerai d'activités « en périphérie » de l'emploi. Les activités productives réalisées en périphérie de l'emploi s'y rapportent toujours : elles peuvent permettre à un autre membre du foyer de réaliser son emploi, être réalisées en complément d'un emploi ou tout simplement être évaluées à l'aune des formes classiques d'emploi. Si je m'inscris bien dans les analyses du travail gratuit en parlant d'activités « en périphérie » de l'emploi, cette expression permet cependant d'étendre le cadre d'analyse en y incluant des formes de travail situées dans une zone grise entre l'emploi salarié classique et le travail gratuit. Parler d'activités « en périphérie » de l'emploi permet un examen des contributions productives aux marges de l'emploi, tout en les resituant dans le contexte particulier qui est celui de l'ethnographie, celle d'un projet de collecte des déchets alimentaires en périphérie parisienne.

L'entrée par le travail permet donc de renouveler la question de la « participation » de la population aux projets d'action publique : quelles activités sont réalisées par les habitantes et quel statut donner à ces activités ? Comment s'inscrivent-elles dans des rapports sociaux marqués par l'appartenance résidentielle au centre ou à la périphérie ? A travers la question du travail peuvent s'observer des activités qui ne relèvent pas du salariat mais se déroulent à la périphérie de l'emploi, tout en étant centrales pour le projet (1). Dès lors, le centre et la périphérie désignent des activités plus ou moins légitimes et donnent lieu à des rapports de domination où la périphérie vaut comme stigmaté (2).

I – Créer de l'emploi, générer du travail : plongée dans les multiples formes de travail au sein du quartier

I.1. De la centralité de l'emploi au travail périphérique

Les fondateurs de l'entreprise investissent le projet d'une ambition, celle de créer des emplois « locaux » et « non délocalisables ». Lorsqu'en entretien j'interroge Maxime, l'un des deux fondateurs, sur le rôle de son engagement écologique dans la création de cette entreprise, ma question apparaît comme décalée, inadéquate, par rapport à la vision qu'a Maxime de l'entreprise et de son engagement, qu'il voit comme plus sociaux qu'écologiques, alors que cette question me semblait pertinente par rapport aux entretiens menés au préalable dans la structure.

C'est marrant parce que quand on me parle d'écologie, c'est pas un terme qui me transporte. [...] Je suis pas animé, je suis pas transporté par l'écologie. [...] Et puis après, c'est vrai qu'on l'entend et qu'on le travaille vraiment pas suffisamment mais y'a aussi un côté création d'emploi. [...] Normalement sur 2021, on crée une quinzaine d'emplois pour des personnes qui sont quand même éloignées, enfin qui sont aujourd'hui pas hyper employables ou venant de quartiers prioritaires.

Entretien réalisé le 15 janvier 2021 (homme, 42 ans, père médecin, bac +5 dans une école de commerce, fondateur et dirigeant de l'entreprise, propriétaire d'une maison en Seine Saint-Denis)⁵.

On peut dès lors se demander à quelles formes effectives de travail le projet donne lieu. Le travail de collecte et de traitement mobilise plusieurs salariés : un salarié en CDD, Clément, recruté pour ce projet en particulier qui est responsable du site de compostage et trois salariés en CDI, dont Etienne, le chef de projet, recruté pour ce projet en particulier, et deux opérateurs de traitement, Sékou et Idir, rémunérés au SMIC, eux aussi en CDI mais qui n'ont pas été recrutés spécifiquement pour ce projet. Reste ensuite deux personnes : moi, en tant que stagiaire non rémunérée « recrutée » dans le cadre de ce projet, et le ripeur ⁶, employé via un sous-traitant associatif.

On pourrait se contenter d'analyser ces formes d'emplois à peu près classiques – même si l'exemple du ripeur et le mien montrent déjà que la configuration du travail déborde du cadre salarial traditionnel – et « centrales » dans la société productive française, où plus de 85% des actifs sont des salarié·e·s (INSEE Première, 2021). Pourtant, le projet donne lieu à d'autres formes de travail, que l'on pourrait qualifier de « périphériques » par rapport à la norme de l'emploi salarié, par exemple des prestations de services. C'est le cas de la régie de quartier, qui réalise pour l'entreprise des prestations de « sensibilisation » – animation, porte-à-porte – ainsi que de collecte et de traitement des déchets. Cependant, la régie de quartier conserve un cadre salarial classique puisqu'elle emploie elle-même des salarié·e·s. D'autres prestataires ont également été sollicités par l'entreprise étudiée pour le travail de « sensibilisation », après avoir été identifiés comme des personnes importantes et influentes dans le quartier. Ces prestations ne donnent pas forcément lieu à un emploi salarié : c'est le cas d'une associa-

5. Outre les variables sociodémographiques « classiques » (genre, âge, niveau de diplôme et origine sociale), il m'a semblé pertinent de préciser le lieu et les conditions de résidence dans un contexte d'opposition entre « cadres parisiens » et « gens du quartier ».

6. Le ripeur est celui qui manie les poubelles pendant la collecte : il collecte la poubelle pleine et la remplace par une poubelle vide et propre. Il décharge également les poubelles une fois arrivé sur le site de traitement.

tion de femmes du quartier, dont la majorité sont des femmes au foyer, qui cuisinent des « recettes du monde » à l'occasion d'événements festifs dans le quartier.

La prestation de services fournie par l'association des femmes du quartier fait figure de travail officiel, encadré par la réalisation d'un devis, puis d'une facture qui permettent la rémunération de l'association, et se distinguent par-là de l'économie informelle. Pourtant, les frontières ne semblent pas toujours bien définies entre travail officiel et informel (Bonheur et al., 2017) : l'association de femmes n'avait d'ailleurs jamais eu à fournir de devis et ses membres ne disposaient ni des compétences administratives, ni des compétences informatiques pour le faire ; c'est donc moi qui ai rédigé le devis pour elles. Cette prestation, malgré son caractère officiel, se distingue de la transaction marchande, définie comme une transaction, monétaire ou non, où le « bien échangé est évalué indépendamment de la relation entre les personnes qui l'échangent » (Weber, 2000, pp. 88). Une discussion que j'ai eue le jour de la fête organisée pour le début des collectes avec Shania, la présidente de l'association, a rendu visible cet écart envers la transaction marchande. Les femmes de l'association étaient chargées de réaliser avec les invendus du marché une soupe, qui serait distribuée gratuitement aux participants. J'avais convenu au préalable avec Shania que l'association toucherait 500 euros pour la préparation du repas, sur les directives du chef de projet, Etienne, qui m'avait encouragé à « bien les payer » : nous avons discuté ensemble du prix de cette transaction, en évoquant initialement un montant aux alentours de 300 euros, fixé quelques minutes plus tard par Etienne à 500 euros. Cette largesse n'est pas anodine dans un contexte entrepreneurial où les dépenses sont très surveillées : Etienne me demandait fréquemment de voir si je ne pouvais pas trouver « moins cher » lorsqu'il s'agissait d'acheter du matériel de tri par exemple. Le matin de la fête, m'apprêtant à aller acheter des gâteaux et des boissons au supermarché, je croise Shania dans le quartier. Elle me fait remarquer, mal à l'aise : « pourquoi vous nous donnez 500 euros si vous achetez tout ? » (journal de terrain, 16 septembre). La rémunération lui apparaît disproportionnée si l'entreprise prend aussi en charge ces achats. Cette rémunération est d'ailleurs apparue disproportionnée à Etienne lui-même : quelques semaines après l'événement, Etienne me redemande combien nous les avons rémunérées et me fait remarquer que nous les avons vraiment bien payées – son ton suggérant que nous les avons peut-être « trop » payées.

Mais à quoi correspond ce surplus ? Il peut être analysé comme la partie de la rémunération qui correspond au travail informel et tacite (Avril et al., 2015). Si la dimension officielle du travail consistait à préparer un repas, Etienne attendait de la part des femmes un travail d'information à l'égard des autres habitantes : il m'intimait de leur répéter régulièrement de « ramener du monde » à la fête et de « parler du projet » autour d'elles, sans que cela ne soit jamais considéré comme faisant officiellement partie de la prestation de service. L'encouragement à « bien les payer » était intimement lié à la satisfaction des femmes de l'association, qui seraient alors plus enclines à faire la promotion du projet. Mais le surplus de rémunération peut aussi

être vu comme une modalité d'entrée dans le domaine de l'échange personnel. En échange de cette rémunération volontairement surévaluée, un contre-don symbolique était attendu, non seulement dans l'immédiat – « ramener du monde » à la fête – mais également dans une temporalité plus longue – adhérer à un projet qui va durer trois ans. Le surplus serait le marqueur d'un basculement dans le domaine du don et du contre-don. La gêne de Shania peut alors être interprétée comme un malaise face à la dette qu'elle aurait envers moi et envers l'entreprise si « [nous payons] tout » en plus de rémunérer l'association pour leur prestation : cette dette la ferait entrer dans un régime de relations personnelles avec moi et avec l'entreprise, sur le long terme, là où la transaction marchande est une relation « fermée », qui prend fin immédiatement après la transaction (Weber, 2000). Aux marges de l'emploi apparaissent donc des formes périphériques de travail, qui n'en sont pas moins centrales pour la réussite du projet : le travail relationnel des femmes du quartier, exigé tacitement, mais aussi le travail domestique quotidien qu'implique le tri séparé des déchets.

1.2. Mettre au travail les mères de famille : travailler avec et sur les habitantes

Le fonctionnement du projet de collecte des déchets alimentaires repose sur le bon-vouloir des habitantes, qui doivent trier correctement les déchets alimentaires au moment de la préparation et de la consommation des repas. Ce geste en apparence « simple » – c'est du moins l'argument de l'entreprise – entraîne plusieurs tâches domestiques supplémentaires : il faut d'abord installer une poubelle supplémentaire, plus petite, dans la cuisine, puis séparer systématiquement les déchets alimentaires des autres déchets et sortir cette poubelle très régulièrement, potentiellement tous les jours dans le cas d'une famille nombreuse, en la jetant dans la benne appropriée. Le travail de « sensibilisation » a pour objectif de convaincre les mères de famille d'effectuer ces tâches domestiques supplémentaires. Ce travail de conviction, préparé à l'avance par l'entreprise, articule un argument écologique et un argument externe à l'écologie, censé être plus adapté aux préoccupations des ménages (Cacciari, 2017 ; Malier, 2019) : le tri des déchets alimentaires est encouragé d'abord au nom de la propreté, promesse qui vaut pour la cuisine comme pour le quartier, avant d'être généralisée à la planète. Ces arguments étaient répétés aux mères de famille lors de la distribution du matériel de tri, lors de permanences dans le quartier ou au cours d'un porte-à-porte. Le travail de « sensibilisation » apparaît donc comme un travail « avec » les ménages, qui participent à la collecte par le travail de tri préalable et par un travail de « sensibilisation » en informant leurs connaissances et leurs voisins. Mais c'est aussi un travail « sur » les habitantes (Hughes, 1996), afin de leur faire acquérir de nouvelles habitudes et de conduire à leur « mise au travail » (Bernard et al., 2011).

L'hypothèse de la « mise au travail » désigne un « glissement dans la division du travail » : il s'agit de reconnaître que « les clients réalisent des activités » (ibid., p.7). L'activité de tri peut être analysée comme un « travail », dans un sens doublement marxiste. Elle l'est d'abord dans le sens que G. Tiffon

donne à la « mise au travail » : pour l’auteur, il y a mise au travail « dès lors que [la] contribution [des clients] génère une compression des coûts de production supérieure à l’éventuelle baisse des prix » (ibid., p. 9). S’il n’y a pas de baisse de prix sur mon terrain – le service est gratuit pour les ménages, financé par le syndicat de traitement – il y a bien une compression des coûts de production grâce au tri réalisé par les habitantes. En réduisant la charge de travail des opérateurs, qui doivent procéder à un sur-tri manuel des poubelles afin d’en enlever les éventuels indésirables (plastique, métal, etc.), les coûts de main d’œuvre sont réduits. Comme me l’explique Clément, le responsable du site de traitement, « un bac qui est bien trié, tu vas passer une minute dessus, un bac qui est mal trié, tu vas passer un quart d’heure dessus »⁷, ce qui atteste du lien entre qualité du tri, et donc qualité du travail fourni par les habitantes, et charge de travail des opérateurs. Il y a également « mise au travail » si l’on reprend les analyses féministes matérialistes au sujet du travail gratuit (Delphy, 2003 ; Simonet, 2018). Syrine, également très investie dans l’association des femmes du quartier, résume l’explication que je lui fais du projet en me disant que « nous les habitants, on travaille gratuitement pour faire le tri, parce qu’en fait ça vaut de l’or, les entreprises elles le revendent » (JT, 8 septembre 2020). On pourrait reformuler cette affirmation en la modifiant partiellement : ce sont avant tout les « habitantes », et non les habitants, qui travaillent gratuitement pour faire le tri et, plus que les matières produites, c’est ce travail gratuit réalisé par les femmes du quartier qui « vaut de l’or ». La spécificité de ce travail gratuit est qu’il est réalisé dans l’espace domestique, tout en profitant à une entreprise privée extérieure au domicile. Là où les analyses du travail gratuit explicitent plutôt la manière dont le travail domestique bénéficie, pour reprendre les termes de Christine Delphy, à la « classe des hommes » (Delphy, 2003, pp. 52), le travail ménager réalisé gratuitement dans l’espace domestique au nom de l’écologie bénéficie à une entreprise privée et se situe à ce titre à la frontière déjà poreuse entre travail domestique et « engagement » civique (Simonet, 2018).

L’exploration des différentes formes de travail donne à voir les marges de l’emploi classique, qui existe bel et bien dans l’entreprise mais ne couvre pas toute l’étendue des activités réalisées. Le travail réalisé à la périphérie de l’emploi consiste en des activités peu reconnues – un travail d’influence non explicité dans la prestation de service et un travail domestique de tri des déchets non reconnu comme « travail » puisque relégué au rang du « geste simple ». Ces activités périphériques n’en restent pas moins centrales pour le bon déroulement du projet. Pourtant, celles qui les prennent en charge sont peu reconnues pour le travail effectué, dans un contexte où les relations entre cadres de l’entreprise et « gens du quartier » sont marquées par la stigmatisation du deuxième groupe.

7. Entretien réalisé le 1^{er} avril 2021 (homme, 25 ans, père éleveur de chevaux de courses, BEP agricole, collecteur et responsable de site dans l’entreprise, en colocation dans un appartement dans le 10^e arrondissement).

2 – Inscrire le travail dans des rapports sociaux : le « stigmaté » des gens du quartier

La « mise au travail » s'inscrit dans des rapports sociaux caractérisés par le « stigmaté » des « gens du quartier », qui peut être défini, à la suite d'E. Goffman (2015), comme un marqueur discriminant physique, moral ou bien social. Il est cependant complexe d'en identifier la causalité exacte du stigmaté en jeu : si « habiter un espace stigmatisé discrédite socialement » (Wittmann, 2003, pp. 115), il n'est pas simple de distinguer les discriminations relatives au lieu de résidence, à l'origine ethnique, à la classe sociale ou au genre (Lazrak, 2019).

2.1. Un public « difficile »

Lors de mon « recrutement » en tant que stagiaire, le projet de collecte m'a été présenté à plusieurs reprises – par Etienne et par les deux dirigeant·e·s, Maxime et Rachel, qui m'ont mise en garde sur le caractère potentiellement « difficile » de la population à laquelle je serais confrontée. Après cet entretien initial, une seconde rencontre a eu lieu afin de visiter le quartier. Maxime et Rachel faisaient preuve de beaucoup de prudence et insistaient sur le fait qu'il fallait que je me sente « capable » de travailler dans un quartier comme celui-là (JT, 25 juin). Les premières rencontres avec les « gens du quartier » ont donné lieu à des échanges qui renforçaient l'image d'un public « difficile » : l'entreprise avait par exemple organisé un « temps d'information » sur le projet une semaine avant son lancement, qui consistait à tenir une permanence tout l'après-midi sur le trottoir, à un endroit de passage fréquent, animée par Etienne et moi d'une part et par une médiatrice de la régie de quartier d'autre part – Aïssatou, qui habite dans le quartier. Nous nous sommes ennuyé·e·s assez vite car peu de personnes s'arrêtaient : Etienne commençait à s'énerver et m'a alors dit que les gens n'en avaient « rien à foutre » et qu'il n'y avait que « les gens comme Aïssatou » qui arrivaient à leur parler. Aïssatou saluait en effet un certain nombre de personnes qui passaient, qui s'arrêtaient alors pour discuter avec elle, et à qui elle expliquait le projet, parfois dans une autre langue que le français (JT, 9 septembre).

La population du quartier est aussi un public disqualifié en matière d'écologie (Malier, 2019). De la même manière que les classes populaires sont considérées comme de mauvaises gestionnaires de leur argent (Colombi, 2020), les personnes du quartier sont disqualifiées en tant que « mauvais·e·s trieur·euse·s », et ce avant même le lancement du projet. Lors de la visite du quartier que nous faisons ensemble, Maxime et Etienne insistent sur l'absence actuelle de tri des déchets plastiques et évoquent le dépôt sauvage de déchets sur la voie publique, ce dont viennent attester certaines rues dont l'herbe est parfois jonchée de canettes, bouteilles plastiques et autres déchets (JT, 25 juin). Ce discours de disqualification écologique est également propagé par certaines habitantes, par exemple Aïssatou, qui, lors d'une réunion, nous dit à Etienne et moi que les gens ne trient pas, voire posent la poubelle à côté de la borne quand elle n'y rentre pas (JT, 13 août).

De la même manière, lorsque je vais présenter le projet à la médiation dans le cadre d'un groupe d'information citoyen, les femmes du quartier qui sont présentes ne sont pas opposées au projet (« c'est bien hein ») mais sont peu optimistes : elles m'avertissent que les gens dans le quartier sont « sales » et que certains jettent leurs déchets par les fenêtres (JT, 9 septembre). Cette stigmatisation du quartier par ses habitantes peut tenir à un « effet de légitimité » induit par ma présence mais aussi à une forme de maniement du stigmat qui consiste à le renvoyer vers les autres, et notamment vers le voisinage (Gilbert, 2012).

2.2. Des « empotés » et des inactives

La disqualification des « gens du quartier » est professionnelle en plus d'être domestique et écologique : les ripeurs sont considérés comme de « mauvais travailleurs » et disqualifiés à ce titre, tandis que les habitantes sont reléguées au rang d'inactives. Contrairement aux jugements normatifs évoqués juste avant, qui disqualifiaient les « gens du quartier » en général, la stigmatisation porte ici sur des personnes réelles et bien identifiées, les ripeurs et les femmes de l'association.

Les ripeurs ne travaillent pas directement pour l'entreprise mais pour la régie de quartier, qui joue le rôle d'employeur intermédiaire entre l'entreprise et les travailleurs. Ce ne sont donc pas des travailleurs stables : comme me l'explique Clément, le responsable du site, « ça défile, j'en ai eu trois-quatre »⁸. Ces travailleurs sont disqualifiés par Clément, qui les caractérise de « spécimens » et de « popos », terme sur lequel je l'interroge et qu'il me traduit ainsi : « bah popo, empoté tu vois, enfin... ». Au sujet du ripeur qui travaille avec lui au moment de l'entretien, Clément commence par me dire qu'il est « un peu popo » tout en nuancant : « de ceux de la régie de quartier que j'ai eus, c'est le moins popo ». Ce qualificatif contraste avec le reste du récit que Clément me fait du ripeur : Clément le décrit comme « gentil » et « bosseur ». Il me raconte également que le ripeur supporte bien ce travail où il faut porter des charges lourdes. Quand je demande à Clément si ce n'est pas trop dur comme travail pour le ripeur, âgé de 64 ans, il me répond : « ma foi, il en chie pas plus que ça. Quand il monte les poubelles, la dernière fois il en a monté une de 120 kilos ». Une conversation informelle que j'ai eue avec Clément lors d'une collecte réalisée avec lui quelques mois plus tôt pourrait éclairer le dénigrement paradoxal du ripeur – décrit comme « empoté », mais pourtant « bosseur » et « gentil ». Clément m'explique qu'il « espère travailler avec un ripeur “sympa”, quelqu'un de “jeune”, de “dynamique”, “qui parle français” » (JT, 25 novembre). Le contre-modèle de ce ripeur idéal est une connaissance de Maxime, le fondateur de l'entreprise, qui a fait un essai la semaine précédente avec Clément : issu de la communauté rom, l'homme en question a 40 ans et parle très mal français. Le dénigrement des travailleurs de classes populaires semble tenir, plus qu'à leurs compétences professionnelles – même s'ils sont vaguement qualifiés d'« empotés » –, à un écart social marqué entre Clément et les ripeurs. Bien que titulaire d'un BEP et donc à ce titre bien moins diplômé que le reste des cadres, Clément est le fils d'un indépendant, éleveur de chevaux de courses et il a connu une forte ascension en tant salarié dans le secteur

hippique, atteignant des postes de « manag[er] », « avec [des] responsabilités »⁹ à 25 ans. Il fréquente également l'élite locale de sa région d'origine, la Mayenne, notamment via un engagement politique assez précoce : il mentionne en entretien bien connaître « le sénateur » et « le vice-président du conseil général de la Mayenne » mais aussi le plus gros restaurateur de Laval. A ce titre, il se sent plus proche des cadres, avec qui il entretient une sociabilité amicale et festive – il me raconte une discussion avec une cadre « à une soirée, on était pétés tu vois » – que des travailleurs immigrés, issus des classes populaires, avec qui il ne discute pas ou peu.

Le dénigrement professionnel est encore plus marqué en ce qui concerne les femmes de l'association de quartier dont la majorité n'ont pas d'emploi. Lorsque je raconte à Etienne que Shania et ses amies sont arrivées avec plus d'une heure de retard à notre rendez-vous de la veille, Etienne commente à l'attention d'une autre salariée de l'entreprise : « c'est des meufs qui bossent pas, elles font rien... ». Et il ajoute à propos de Shania : « l'autre fois je la vois, elle me dit qu'elle arrivait pas à se lever, qu'elle se levait à 11 heures, c'est triste quand même quoi. » (JT, 13 août). Dans cet exemple, les habitantes sont en deçà du statut de « mauvaises travailleuses » : de la même manière que certains « mauvais payeurs » des factures d'énergie se voient refuser le statut de consommateur, (Cacciari, 2017, pp. 72), les femmes au foyer ne sont même pas de « mauvaises travailleuses » puisqu'elles ne sont même pas reconnues comme des travailleuses. Ce refus statutaire contraste avec deux éléments. Tout d'abord, lors de nos rendez-vous, les femmes de l'association sont presque toujours accompagnées d'enfants, qui ne sont pas toujours les leurs : elles assurent un travail de garde des enfants en parallèle de la gestion de l'association, ce qui permet d'entrevoir les multiples formes de travail assurées par les femmes dans un contexte où les hommes sont absents la journée et parfois en soirée, souvent employés en région parisienne, et où la division sexuelle du travail dans les ménages est très marquée (Bonheur et al., 2017, pp. 23-24). Ensuite, ce « déni de travail » (Krinsky et al., 2012) contraste avec le travail d'influence sur le long terme qui est attendu d'elles.

2.3. Manier et retourner le stigmaté

Le caractère social du stigmaté n'est jamais explicité clairement lorsque les « gens du quartier » sont discrédités par les cadres de l'entreprise : le discrédit semble tenir à une faute morale – les ménages ne trient pas bien, les ripeurs ne travaillent pas bien, les femmes au foyer ne « foutent rien ». L'un des maniements du stigmaté, qui permet alors de le « retourner », consiste à mettre en lumière les causes sociales du stigmaté, ce qui permet de transformer la faute morale en résultat d'une discrimination sociale. Le retournement du stigmaté est opéré par Joanna, la directrice de la médiathèque, un lieu qui assure également un rôle de garde des enfants et d'aide sociale aux habitantes. Nous la rencontrons avec Etienne dans son bureau afin de lui présenter le projet de collecte et de solliciter son appui matériel – prêter des salles de la médiathèque – et son soutien – être un relais d'information pour le projet. Lors de ce rendez-vous, c'est Joanna qui mène la discussion, ce qui contraste avec la plupart des présentations du projet, où

Etienne et moi transmettons des informations sur le projet à quelqu'un qui nous écoute, acquiesce et pose éventuellement quelques questions une fois nos explications terminées. Alors qu'Etienne commence à présenter le projet à Joanna, elle l'interrompt et lui fait reprendre depuis le début en lui demandant des informations précises sur le projet : par qui le projet est financé, combien coûte le projet, en quoi cela consiste. D'abord factuelles, ses questions et remarques deviennent de plus en plus critiques. Elle demande par exemple à Etienne en quoi ce projet bénéficie véritablement aux ménages, puis commente : « les gens sont pas bêtes, ils veulent pas être une expérience ». Cette critique s'inscrit dans une analyse plus globale, celle d'une inadéquation selon elle entre les besoins « réels » des personnes du quartier et les projets financés par l'intercommunalité :

« Quand y'a des projets de rénovation, et que la conclusion c'est « on va faire une ressourcerie », on se dit : « c'est vraiment le besoin selon vous dans le quartier ? Que les gens ils puissent ramener leurs lampes pétées ? » [...] Les gens ici, chez eux, ils aiment ce qui brille, le neuf. Le vintage, c'est pour les Parisiens. »
JT, 25 août 2020

C'est autour de cette différenciation entre les « gens [d']ici » et les « Parisiens » que se fait le retournement du stigmaté : les « millions investis », pour reprendre les termes de Joanna, dans les « zones urbaines sensibles » bénéficient selon elle à « des blancs qui viennent de Paris » à défaut de bénéficier aux gens du quartier. Elle nous prend à parti en nous demandant : « pourquoi ici, ces gens ne créent que des entreprises de ménage ou de sécurité et pas des entreprises dans l'écologie ? » (JT, 25 août). La faute morale imputée aux « gens de quartier » se retourne alors contre les « blancs qui viennent de Paris », qui bénéficient de subventions aux dépens de la population du quartier. Le stigmaté est dès lors socialement situé et associé à deux caractéristiques, l'appartenance géographique et ethnique : en nous interrogeant sur les raisons pour lesquelles les « gens [d']ici » créent des entreprises de ménage et de sécurité, Joanna déplace notre regard vers les logiques sociales qui ordonnent les rapports entre centre et périphérie, Paris et « ici ».

Le retournement du stigmaté ne peut cependant pas être opéré par n'importe qui : lors d'une permanence dans le quartier, un habitant nous interpelle vivement et nous enjoint à lui dire combien le projet a coûté à l'intercommunalité, qui engage selon lui toujours des gens « comme nous », sous-entendant par-là la même chose que Joanna, c'est-à-dire « des blancs qui viennent de Paris ». Là où Etienne s'était montré très admiratif à l'égard de Joanna en sortant du rendez-vous, il se montre peu patient et très énervé face à cet habitant assez agressif, qui exprime pourtant la même chose qu'elle. Il faut dire que Joanna occupe une position plus légitime que les autres personnes du quartier, malgré son appartenance à ces quartiers populaires – elle dit habiter depuis longtemps une « cité voisine ». En plus d'être une militante investie, par exemple dans le collectif Adama Traoré, Joanna occupe un poste de direction, qui lui confère une posture d'autorité et atteste de la possession d'un capital culturel, puisqu'elle sait s'exprimer, mener une discussion comme elle le souhaite et porter des arguments. C'est

grâce à cette position sociale légitime dans le quartier que Joanna peut expliciter les raisons sociales du stigmatisme et le retourner en montrant ce que le centre fait à la périphérie.

Conclusion

L'entrée par le travail permet d'envisager d'autres formes de participation que celle promue au nom de la « démocratie participative » (Donzelot et al., 2006) : de ce point de vue, les habitantes ne sont pas ou peu consultées quant à la mise en place du projet. Cela ne veut pas dire qu'elles n'y participent pas : si les habitantes n'ont aucun « pouvoir effectif » (ibid., p. 8) en tant que citoyennes, le bon fonctionnement du projet repose à la fois sur leur travail domestique, quotidien et gratuit et sur le travail d'influence d'une fraction d'entre elles, dont la rémunération donne lieu à des formes d'échange ambigües, entre travail informel et échange personnel. Ces formes de travail sont cependant peu légitimes et reconnues : je les ai qualifiées de travail « périphérique », ce qui étend la signification accolée au centre et à la périphérie, qui excèdent « leur définition administrative, touristique ou encore purement géographique » (Tissot, 2012, pp. 7). Les deux notions s'incarnent à travers les relations entre des groupes, mais sont aussi traduites par la légitimité accordée à telle ou telle pratique : de la même manière que le centre-ville est un « modèle récemment promu de vie en ville » (ibid.), la périphérie se caractérise par des formes de travail illégitimes, à la limite de l'économie informelle et de l'économie domestique, ainsi que par des manières de travailler déclassées, considérées comme du mauvais boulot ou comme une absence de travail.

BIBLIOGRAPHIE

- Avril C., Serre D. et Cartier M. (2015), *Enquêter sur le travail : concepts, méthodes, récits*, Editions La Découverte.
- Bacqué M.-H. et Mechmache M. (2014), « Politique de la ville : les enjeux d'une "refondation" démocratique », *Migrations Société*, vol. 155, n°5, pp. 193-206.
- Bernard S., Dujarier M.-A. et Tiffon G. (2011), « Introduction. L'hypothèse de la mise au travail des clients », *Sciences de la société*, n°82, pp. 3-19.
- Bonheur C.R., Bory A., Calderon J.-A., Cohen V., Mortain B., Muller S., Verdière J. et Vignal C. (2017), « Les garages à ciel ouvert : configurations sociales et spatiales d'un travail informel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 216-217, n°1, pp. 80-103.
- Cacciari J. (2017), « Les guichets de la misère énergétique », *Sociétés contemporaines*, vol. 105, n°1, pp. 53-78.
- Chadeau A., Fouquet A. et Thélot C. (1981), « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et Statistique*, vol. 136, n°1, pp. 29-42.
- Colombi D. (2020), *Où va l'argent des pauvres: fantasmes politiques, réalités sociologiques*, Paris, Payot, 348 p.
- Delphy C. (2003), « Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ? », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 22, n°3, pp. 47-71.
- Donzelot J. et Epstein R. (2006), « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine », *Esprit*, n°7, pp. 5-34.

- Duffy B.E. (2017), *Not Getting Paid to Do What You Love: Gender, Social Media, and Aspirational Work*, London, Yale University Press, 320 p.
- Gilbert P. (2012), « L'effet de légitimité résidentielle : un obstacle à l'interprétation des formes de cohabitation dans les cités hlm », *Sociologie*, vol. 3, n°1, pp. 61-74.
- Goffman E. (2015), *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit.
- Hughes E.C. (1996), *Le regard sociologique : essais choisis*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Recherches d'histoire et de sciences sociales), 344 p.
- INSEE Première (2021), « Une photographie du marché du travail en 2020. L'emploi résiste, le halo autour du chômage augmente », n° 1844, INSEE.
- Krinsky J. et Simonet M. (2012), « Dénis de travail : l'invisibilisation du travail aujourd'hui Introduction », *Sociétés contemporaines*, vol. n° 87, n°3, pp. 5-23.
- Lazrak O. (2019), « Des "voilées" à Sciences Po. Maniements du stigmate et insertion professionnelle », *Sociologies pratiques*, vol. N° 39, n°2, pp. 17-29.
- Malier H. (2019), « Greening the poor: the trap of moralization », in *British Journal of Sociology*, vol. 70, n°5, pp. 1661-1680.
- Mensitieri G. (2018), *Le plus beau métier du monde : dans les coulisses de l'industrie de la mode*, Paris, La Découverte, 276 p.
- Musiedlak Y. (2011), « Les ZUS franciliennes : un paysage contrasté », INSEE Île-de-France.
- Simonet M. (2018), *Travail gratuit : la nouvelle exploitation?*, Paris, Textuel.
- Tissot S. (2005), « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des « quartiers sensibles » », *Genèses*, vol. 60, n°3, pp. 57-75.
- Tissot S. (2012), « Les centres-villes : modèles, luttes et pratiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 195, n°5, pp. 4.
- Vatin F. (2014), *Le travail : activité productive et ordre social*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest (Essais & conférences).
- Vayre J.-S. (2011), « Travail ou participation du consommateur ? Consommer : une activité co-élaborée », *Sciences de la société*, n°82, pp. 169-183.
- Weber F. (2000), « Transactions marchandes, échanges rituels, relations personnelles », *Genèses*, vol. 41, n°4, pp. 85-107.
- Wittmann A.-F. (2003), « Vieillir dans une cite : un double stigmate », *Sociétés contemporaines*, vol. 51, n°3, pp. 107-128.